

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

N° 37/2023

Séance Ordinaire du 27 juillet 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, FONT Marie, HAMMOUDA Jeannine, STEPPE Virginie, GHIRELLO Jean-Louis, DURAND Christophe.

Procurations : BRUNET François à DARIO Alain, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, CRUANAS Pauline à BROSSEAU Sylvie

Absent : BRUNET François, ROUSSEAU Charline, CRUANAS Pauline

Date de la convocation :

20 juillet 2023

Objet : Tarifs des repas de la cantine scolaire en vigueur au 1^{er} septembre 2023

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.1.4 Tarifs des
services publics

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas à la cantine scolaire qui seront en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Les nouveaux tarifs seront de :

- Prix du repas : 4,50 €
- Prix du forfait mensuel : 70,00 €

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs de la restauration scolaire énoncés ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO

